

COMMUNE DE ROSET-FLUANS

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 25 FEVRIER 2011

L'an deux mil onze, le vingt-cinq février, le Conseil municipal de la commune de Roset-Fluans dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Arnaud GROSPERRIN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 février 2011

PRESENTS : 07

M. Arnaud GROSPERRIN, Maire
Mme Claudie GARNIER, Adjointe
Mmes Josette COUETTE, Sophie CRETIN, Germaine DEMILLIERE, Sylvie ZILIO, Conseillères,
M. Louis MARTIN, Conseiller.

ABSENTS EXCUSES : 04

M. Christophe GESLOT qui donne procuration à Mme Claudie GARNIER
M. André COSTANTIN qui donne procuration à Mme Germaine DEMILLIERE
MM. Christophe CANNELLE et Martial GOUNAND

Mme Claudie GARNIER a été nommée secrétaire de séance.

Ouverture de séance 20 H 30

Ordre du jour:

Délibérations :

- 1) Contrat de la secrétaire de mairie
- 2) Règlement du cimetière
- 3) Durée et tarif de concession cimetière
- 4) règlement de la bibliothèque municipale
- 5) Questions diverses

Informations :

- Rapport d'accessibilité (SOCOTEC)
- Rapport RADON
- Parc Naturel National
- Rampe d'accès au Doubs

DELIBERATION N°1 : Contrat de Mme la secrétaire de mairie

Monsieur le Maire explique que le contrat de la secrétaire de mairie ne peut être reconduit que pour une durée indéterminée et qu'il y a lieu de délibérer pour le renouveler ou non.

Le Conseil, à l'unanimité, décide de renouveler pour une durée indéterminée le contrat de la secrétaire. Il charge le maire de faire établir par le Centre de Gestion le contrat et de signer tout document s'y rapportant.

DELIBERATION N°2 : Règlement du cimetière

Monsieur le Maire donne lecture du projet de règlement de cimetière.

Article 28 : « Les terrains ne peuvent être concédés à l'avance ».

Le Conseil s'interroge sur la disponibilité des emplacements dans la durée. La question est de savoir si les concessions à perpétuité sont maintenues ou non.

Le Conseil décide d'exclure cet article du règlement.

Article 56 : « Caveaux cinéraires »

Le Conseil décide de supprimer la phrase suivante : « Les emplacements de caveaux cinéraires ne peuvent être attribués à l'avance ».

Article 67 : « caveau provisoire »

Après débat, le Conseil décide de ne pas amender cet article.

Le Conseil, à l'unanimité, émet un avis favorable sur le projet de règlement de cimetière.

DELIBERATION N°3 : Durée et tarif de concessions cimetière

Monsieur le Maire explique au Conseil que dans le cadre de la gestion du cimetière, il convient de ne plus autoriser les concessions à perpétuité et d'opter pour des concessions trentenaire et cinquantenaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité décide :

- de ne plus délivrer de concession à perpétuité,
- d'instituer une concession trentenaire dont le prix du mètre carré est fixé à 45 €,
- d'instituer une concession cinquantenaire dont le prix du mètre carré est fixé à 75 €.

DELIBERATION N°4 : Règlement de la bibliothèque municipale

Madame Claudie GARNIER explique au Conseil que pour continuer à bénéficier du prêt de livres de la médiathèque départementale, il convient de doter la bibliothèque municipale d'un règlement et de prévoir l'inscription d'une ligne budgétaire pour la bibliothèque (achat livres, CD, etc...).

Madame Claudie GARNIER donne lecture du règlement.

Après en avoir pris connaissance, le Conseil, à l'unanimité, approuve le règlement.

Questions diverses

◆ Proposition d'un consultant extérieur pour la « commission BOIS » en la personne de M. Christian GOUNAND.

Le Conseil, à l'unanimité, accepte cette proposition.

◆ Révision du loyer des Grottes d'Osselle.

Le Conseil devra prochainement statuer sur la révision triennale devant intervenir le 15 avril 2011.

INFORMATION N°1 : Rapport d'accessibilité (SOCOTEC)

Monsieur le Maire fait le point sur le rapport de diagnostics ERP et voiries :

Mairie :

- escalier non-conforme.
- rampe trop étroite (98 cm au lieu de 130 cm).
- pas de signalisation adaptée pour le stationnement automobile.

Coût de la mise aux normes : **8 250.00 € H.T**

Cimetière :

- sol meuble : non praticable.
- ressaut de porte (portillon secondaire devant l'église).

Coût de la mise aux normes : **5 600.00 € H.T**

Ecole :

- accès au préau + cour : pente non-conforme.
- pas de signalisation pour indiquer le cheminement des salles de cours et l'arrière du bâtiment.
- ressaut de portes d'entrée de classe : non-conforme.
- bloc sanitaire non adapté à l'intérieur et à l'extérieur depuis la cour et depuis les classes.
- cheminement pour aller au terrain de sports.

Coût de la mise aux normes : **18 200.00 € H.T**

Salle de convivialité :

- bloc sanitaire non-conforme.

Coût de la mise aux normes :

4 000.00 € H.T

Voiries : - cheminement entre les ERP : mairie, école, église, salle de convivialité.

Coût de la mise aux normes :

36 500.00 € H.T

Madame Germaine DEMILLIERE indique qu'il appartient aux élus de décider la planification des travaux dans la durée.

INFORMATION N°2 : Rapport RADON

Monsieur le Maire informe le Conseil que les travaux réalisés par un bénévole (Lilian LANTOINE) ont été efficaces. En effet, la source d'entrée du radon a été isolée. Le dépistage radon réalisé cet hiver montre que les concentrations nouvellement mesurées sont inférieures aux 400 Bg/m³ autorisés par la réglementation.

Comme la réglementation le demande, un nouveau dépistage devra être prévu dans 10 ans.

INFORMATION N°3 : Parc Naturel National

Monsieur le Maire explique le principe d'un parc naturel national. Dans le cadre du Grenelle de l'Environnement, le ministère de l'Ecologie doit choisir l'un des 3 sites susceptibles d'accueillir le parc, dont celui de la basse vallée du Doubs.

Monsieur le Maire précise que 19% du territoire de la commune (essentiellement sur Fluans) serait concerné.

A ce jour, d'après les informations fournies par Madame le député, le ministère a décidé de lancer un appel à projet et non plus de choisir l'un des 3 sites.

INFORMATION N°4 : Rampe d'accès au Doubs

Monsieur le Maire fait part du projet de rampe d'accès au Doubs, à l'ancien abreuvoir, que la fédération de pêche souhaite réaliser pour la mise à l'eau des barques.

L'ancien abreuvoir appartenant au domaine public, une permission d'occupation du domaine public doit être délivrée.

Cette rampe pourrait également servir de prise d'eau pour les pompiers.

Monsieur le Maire souhaite avoir l'avis du Conseil avant de délivrer la permission d'occupation du domaine public.

Le Conseil, à l'unanimité, se prononce favorablement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 45.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

La secrétaire de séance,
Claudie GARNIER

Le Maire,
Arnaud GROSPERRIN

Prénom NOM	Qualité	Signature
M. Arnaud GROSPERRIN	Maire	
Mme Claudie GARNIER	1 ^{ère} Adjointe	
M. Christophe GESLOT	2 ^{ème} Adjoint	Procuration à Claudie GARNIER
M. André COSTANTINI	3 ^{ème} Adjoint	Procuration à Germaine DEMILLIERE
M. Louis MARTIN.	Conseiller	
M. Martial GOUNAND	Conseiller	Absent excusé
Mme Germaine DEMILLIERE	Conseillère	
Mme Sylvie ZILIO	Conseillère	
Mme Josette COUETTE	Conseillère	
Mme Sophie CRETIN	Conseillère	
M. Christophe CANNELLE	Conseiller	Absent excusé

Le compte-rendu a été affiché le 04 mars 2011.

TABLEAU DES DELIBERATIONS

N° DELIBERATION	LIBELLE	N° PAGE
N° 10	Renouvellement contrat secrétaire	2011/6
N° 11	Règlement du cimetière	2011/6
N° 12	Durée et tarif de concessions cimetière	2011/6
N° 13	Règlement de la bibliothèque municipale	2011/7